



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 41968

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation critique constatée dans de nombreux services d'urgences des hôpitaux publics, notamment à l'hôpital Poissy/Saint-Germain-en-Laye, dans les Yvelines. En effet, le personnel travaillant dans ces unités éprouve de plus en plus de difficultés à faire face à l'augmentation du nombre des patients qui se présentent. Aux urgences du site de Poissy, on a ainsi enregistré, sur les deux dernières années, un accroissement de 30 % du nombre des patients : pour le seul mois de janvier dernier, 134 passages par jour ont été répertoriés. Disposant de moyens matériels et d'effectifs insuffisants, les urgentistes ne sont plus à même de répondre à cette forte demande : les malades doivent parfois attendre plusieurs heures avant d'être pris en charge, le personnel soignant déplore de ne plus pouvoir privilégier la relation avec le patient et la qualité des soins en pâtit. La raison de cette situation est simple : on constate un très fort accroissement du nombre des personnes qui se présentent aux urgences pour des pathologies bénignes relevant de la médecine générale. Plusieurs explications peuvent être avancées pour comprendre ce phénomène : tout d'abord, la nuit, les médecins disponibles ne sont pas assez nombreux ; les médecins de ville ne tiennent quasiment plus de permanences et les services « SOS médecins » sont débordés. Des patients se rendent donc aux urgences alors qu'une simple visite à domicile d'un généraliste suffirait. De même, la gratuité des transports médicaux des sapeurs-pompiers et des médicaments, de première nécessité, donnés par les hôpitaux, favorisent les déplacements aux urgences hospitalières. Ensuite, il faut souligner que le nombre de pharmacies de garde est très insuffisant, particulièrement en Ile-de-France. C'est la raison pour laquelle les 75 905 habitants de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (sans compter les municipalités environnantes) sont souvent contraints de se rendre aux urgences du centre hospitalier afin de se procurer les médicaments dont ils ont besoin. Deux facteurs, d'une grande importance dans les centres urbains, doivent également être pris en compte : le vieillissement de la population et le nombre élevé de personnes vivant seules. Ces deux phénomènes renforcent l'inquiétude des patients qui préfèrent se rendre immédiatement aux urgences au lieu d'attendre de consulter leur médecin le lendemain. Outre l'affluence dans les services d'urgence, les médecins, internes et infirmières qui y travaillent sont confrontés à un autre grave problème, celui de l'insécurité. En effet, les délais de prise en charge des patients sont responsables de réactions violentes à l'encontre des urgentistes. A l'hôpital de Poissy/Saint-Germain-en-Laye, on a ainsi enregistré, dans les dix-huit derniers mois, dix-huit accidents de travail pour coups et blessures. La direction de l'hôpital vient d'engager un vigile et va faire suivre au personnel des formations sur la gestion de l'agressivité. Afin de dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail, les personnels des urgences du site de Poissy ont entamé une grève, ne touchant pas les soins mais se répercutant sur les tâches administratives. Ils réclament des moyens supplémentaires et le recrutement de personnels (16 infirmières, 5 aides-soignants et 2 brancardiers). Afin de répondre aux normes établies par le schéma régional d'organisation sanitaire et l'agence régionale d'hospitalisation, leur service a besoin de l'attribution de ces moyens financiers spécifiques. Si le problème est particulièrement crucial pour le site de Poissy, lieu d'accueil des urgences lourdes, il est également sensible à Saint-Germain-en-Laye où les besoins sont estimés à cinq infirmières et neuf puéricultrices. Ces chiffres ne concernent que le personnel para-médical. Il lui demande donc de mesurer la gravité de la situation dans les services d'urgences et de prendre les mesures budgétaires appropriées afin de répondre aux deux impératifs suivants : préserver la qualité des soins et améliorer les conditions de travail du

personnel. Les 30,7 milliards de francs de recettes fiscales supplémentaires de l'Etat rendent possible la réalisation de ces objectifs primordiaux. Il souhaiterait également que le problème de l'encombrement des urgences hospitalières fasse l'objet d'une réflexion en profondeur de la part des pouvoirs publics et que des solutions puissent être apportées rapidement à cette situation. En effet, comme cela a été évoqué plus haut, nous sommes confrontés à une véritable modification des comportements individuels à l'égard de la prise en charge des problèmes sanitaires et sociaux qu'il nous faudra bien prendre en compte et gérer.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41968

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1099